

**VILLE DU BOUSCAT****EXTRAIT DU REGISTRE****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 19 :**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ASSOCIATION DU PATIO

**Séance ordinaire du 9 Juin 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Juin 2020

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 33**

**Absente : 1**

**Excusé : 1**

**Présents** : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Mathilde FERCHAUD, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

**Excusé avec procuration** : Alain GERARD (à Bruno QUÉRÉ)

**Absente** : Virginie MONIER,

**Secrétaire** : Michel MENJUCQ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

### **DOSSIER N° 19 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU PATIO**

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

L'association « le PaTio » a été créée le 8 décembre 2014 et a été déclarée en préfecture le 20 février 2015. Cette association a pour objet l'accueil, l'organisation, l'entretien et la gestion d'un espace de travail partagé et collaboratif au Bouscat ainsi que le développement de projets et d'événements à visée collective, la promotion du travail à distance, la formation et la transmission de savoir-faire.

L'article 8 des statuts de cette association, relatif au conseil d'administration, prévoit une composition de celui-ci fixée à 9 membres auquel s'ajoute un représentant désigné par la commune du Bouscat. Ce représentant participe aux réunions et n'a qu'une voix consultative.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner en son sein un représentant.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 2121-21, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de l'association le PaTio,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :**  
**34 voix POUR,**

**Article unique** : Désigne Jonathan VANDENHOVE en tant que représentant de la commune du Bouscat au sein du conseil d'administration de l'association le PaTio.

Fait et délibéré le 9 juin 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

